

2010/2510 - Extension des locaux du Centre Social de Champvert sis 204 avenue Barthélemy Buyer à Lyon 9e - Approbation et autorisation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation à titre gratuit des locaux de la Ville de Lyon mis à la disposition du centre social (Direction du Développement Territorial) (BMO du 07/06/2010, p. 1350)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Cette délibération concerne le centre social de Champvert. Le bâtiment mis à disposition par la ville n'est plus tout à fait adapté au taux croissant de fréquentation et aux besoins nouveaux de la population. Il y a une augmentation importante du nombre d'enfants accueillis en centre de loisirs. Pour cette raison, lorsque nous avons eu l'opportunité de récupérer un local contigu au centre social, également propriété de la Ville de Lyon et qui accueillait jusque là le centre de planification du département du Rhône, nous avons décidé qu'il serait utile de le mettre à disposition du centre social de Champvert. Il ne nécessite pas de travaux lourds. Nous vous proposons d'adopter cette mise à disposition.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier est emblématique du travail de proximité et de dialogue entrepris par la Ville de Lyon avec les centres sociaux.

Je n'interviendrai pas sur les nouvelles conventions pluriannuelles dont on a déjà parlé, que l'on votera tout à l'heure et qui ont nécessité de nombreuses rencontres entre Mme Vallaud-Belkacem, les services municipaux et les utilisateurs des centres sociaux et qui permettent à ces centres d'avoir une vision à long terme et une sécurisation budgétaire de leur fonctionnement.

Lors de la dernière Assemblée générale du 19 avril, le président du centre social de Champvert, M. Jean-Baptiste Mayet a d'ailleurs souligné la qualité du dialogue avec la Ville et le travail de fond mené sur leurs actions et leurs projets qui sont nombreux à Champvert.

Ce centre mène effectivement un projet social de qualité dans un quartier où de plus en plus de familles connaissent de grandes difficultés économiques. Ce projet est reconnu par tous les acteurs. : Ville de Lyon, Mairies des 5^e et 9^e arrondissements, Conseil général, partenaires associatifs et bien évidemment les familles du quartier de Champvert. Le centre enregistre ainsi une hausse du nombre d'adhérents, de journées d'accueil, d'inscriptions au centre de loisirs. Mais Champvert est victime de son succès, comme vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, et se trouvait trop à l'étroit dans ses locaux de l'avenue Barthélemy Buyer.

Là encore, la ville a su être à l'écoute du centre et de ses adhérents, en profitant du déménagement des services du Conseil général, pour mettre à disposition des locaux d'une superficie de plus de 100 m² qui permettront ainsi d'y installer la partie administrative du centre, ainsi qu'un accueil et des permanences adaptées à la confidentialité nécessaires à certaines situations.

Par ailleurs, lors de la dernière rencontre fin avril, entre Mme Vallaud-Belkacem, le Président et le Directeur du centre, il a été demandé à la ville une aide exceptionnelle d'investissement pour la cuisine extrêmement utilisée par les nombreuses associations et le réseau informatique. Pour en avoir parlé avec Mme l'Adjointe, je crois que cette demande devrait obtenir une réponse favorable, cela reste un investissement modéré, et permettre ainsi d'améliorer les services offerts aux habitants du quartier de Champvert.

Si notre engagement auprès des centres sociaux est renforcé, on ne peut malheureusement en dire autant d'autres partenaires publics.

Ainsi la CAF a annoncé il y a quelques mois le non remplacement des départs naturels des salariés CAF dans les centres sociaux, cela concerne 130 salariés dans 19 centres sociaux du Rhône. Une telle décision aura à terme des conséquences dramatiques dans plusieurs centres sociaux, avec le risque que certains ne puissent pas continuer à exercer leurs missions sociales et arrêtent un grand nombre d'activités : crèche, centre de loisirs, Conseil en économie sociale et familiale, voire ferment leur porte définitivement pour les plus fragiles.

Encore une fois, les Collectivités locales et en première ligne, les communes seront appelées à la rescousse pour jouer les pompiers de service.

Mais face à ce désengagement massif et exponentiel de l'Etat dans de multiples domaines les collectivités locales ne pourront pas se substituer systématiquement à l'Etat sauf à mettre en péril, elles aussi, leurs équilibres budgétaires. Il faudra donc que l'Etat assume le moment venu ses choix et ses actes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)